VENTES A L'ENCAN

VENTES A L'ENCAN

Stern's Auction Company

ANNONCE JUDICIAIRE
Succession de William Atkinson.
No 89 (613 - Cour Divide de District, Paroisse d'Oricans—Division D.

No 89 003 - Cour Divile de District, Paroisse d'Oriens. Division D.

Mag. cques Meubles de Maison. Etant le Contenu d'une Résidence Autrefois de l'Avenue

Controlten Emmagasiné en notre Entrepôt le Vente, 629-631 rus Commune,

Pour Faciliter la Vente.

Ilevant être vendu à l'Escan LUNDI le 10 juilet 1911, à 11 heures A.M., consistant
en pa de Maguri de Aneublement de Vestibule en Chêne. Magn d'que Ameublement de
Saile a Manger en Chêne 5 Magnifiques Ameublemente de Chambres à Concher, Unfre en
Oddre pour Lingeris, Tables. Chaises. Jolies Dascentes de Lits Orientales. Tapis, Peintares à
H. Hard Valent Gravires sur Apier, Statuette Pendules, Portières, Bideaux en Dentelle.

Mento as de Outeino, esc. STERN NAUUTION CO -JAO H. STMEN Encenteen-En vertu d'un ordre de vegte acressé à moi par l'Hon juge Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour le Parresse d'Origne Division D. je vendrai à l'enchere publique aux Nos 624 631, rue Commu se, e l'Unie jeer de juillet 1911, les meubles de mais in appartement à la susdice Succession. Conditions Comptant sur les lieux 29 .a.L = 29 -juil 2 10

JAU H. STERN, Encenteur

JAC. H. STERN, Encanteur.

POUR LE COMPTE DE QUI CELA PEUT CONCERNÉR. 98 Barils de Sucre Granulé, 62 Sacs de Sucre Granulé,

MARDI, LE II JUILLET, à II heures A. M., au "Dock Shed Branch King, pied de la rue Gravier.

CONDITIONS-Comptant sans limite JAC. H. STERN, Encanteur.

AFFOROR JUDIOIAIRS. POUR SATISFAIRE RECLAMATION DE PROPRIETAIRE.

conten uontier de la buvette 411 rue Tohoupitoulas, MAROI, le 18 Juillet. à 11 heur res A. M. Consistent on Installations de Buretta, Liqueurs Assorties, Verrerie, Stove Usten. a les de Corsine Chaises, Tables, etc...
CONDITIONS Comptant sans limits.

Louis C. Spear & Co. **VENTE POSITIVE**

Propriétés de Choix Améliorées

DEUXIEME ET TROISIEME DISTRICTS

-POUR-

I ffectuer un Partage Parmi les Héritiers de la Défunte

Mme HENRI FOURMIGUE.

La Vente Sera Positivement et Absolument au Dernier et Plus Haut Enchérisseur. 2617 Lepage, Charmant Cottage Simple, Retiré,

2616 Chemin du Bayou. Bésidence à Deux Etages. 2113-2115 Rue Lapeyrouse, Cottage Double, Loué \$18.00

1021-1023 N. Tonti, Cottage Double, Betire. Mercredi, le 12 Juillet 1911.

Tyar Luuis C. Sprar Recastear — Li sera veedu à par les ruce Tenti, Rooneblave, Ursellines et Proprières No 311. à midi, à la Bjures des Proprières Rosalir re-Barenne, pour le cempte des persunes et le seus intéressées la proprote foncière et après décrits. à savoir :

1. Un certain lot de terre avec le bâtisesses amélierations qui sy trouvent, nitué dans l'ilet le l'avenne Dant le de cité ville, dans l'ilet la l'option de l'acquéreur, et la bannes en us la Troisième Dant le de cité ville, dans l'ilet la l'option de l'acquéreur, et la bannes en us et deux ans de crédit divisée en bille portant six mour out. d'iniérét par an de la date de

gues une entrée rue du Bayou. 4. Un autre let de terre, avec les bâtieres et nuclier times : ni ué dans le Douglème Dis-

R913. A midi. A la Buerne des Propriétée
Proclères No 311 rus Baranne, pour le cemppuréte foncière disprés déorite. A savoir:

1. Un certain lot de terre avec les bâtices
et améliorations qui a y trouvent, aitué dans
le Troisième Daté le de cute ville, Anni l'ilet
Be 1046, borné par l'a ruse Lappyrence, Onse
ga. Miro et N. Gair a mesurant 29'9'3" à
la ruse Lappyrence x 135' 4' de professeur.

2. Un certain lot de terre avec les bâtices
et amé lorat ons qui s'y trouvent, aitué dans
le même Dietriot et l'ist, No 1229, horné par
l'es ruse Le Page, Orète, Broad et le Chemin
du Bayou, mesurant B's' de face à la ruse Le
Page x 82'9" de prof nieur sur la ligue du
cêté de la ruse Bread et 28' 1" de largeur en
arrière.

3. Un certain let de terre, avec les bâtissés et améliffationalité den ribement dédans le foud du la providité den ribement dédans le foud du la providité den ribement dédans le foud de la providité den ribement deles métres que de voute la separ en
arrière.

3. Un certain let de terre, avec les bâtisdé de la ruse de l'actif de la ribement dedans le foud de la ribement de l'actif de la print de l'actif de la print d'ade l'actif de l'actif de la print d'aligne de côté près de l'actif de la rance d'actif de la print d'acde vant assumer et paver de devant de print d'ade vant assumer et paver de devant de pr

rears. C. F. Cigliberne. L. Bryant, svecets. 18 jun — 18 25—juli 2 9 12

ASSONOS JUDICIAIRE.

Splendide Occasion pour Acceeillir un Charmant Cottage Double

DANS LE DEUXIEME DISTRICT,

Nos 3100 et 3102 RUE ST-PHILIPPE, COIN LOPEZ,

Entouré par des Lignes de Chars et Autres Agréments. SUCCESSION DE PAUL A. MEYER.

Me 96,382...Conr Civile de District pour la pareisse d'Oriéans...Division C.

DAR LOUIS O. SPEAR & CO... onto 0;

Spear, Encanteur-lisers vendu MER-UREDI le 2 scât 1911 à mill. A la Bourse des Fregnités Fescière a Bu 311 rus Baron-ma. entre les tres Graviers Vusion, en verta de et conformément à us ordre de l'Hon. E. M Skinner, l'ge de la cur Civic de District Mari le instrume d'Albième. Sit tens (1 le l'Hon. E. mari le instrume d'Albième. Sit tens (1 le l'Hon. E. mari le instrume d'Albième. Sit tens (1 le l'Hon. E. mari le instrume d'Albième. Sit tens (1 le l'Hon. E. mari le instrume d'Albième. Sit tens (1 le l'Hon. E. mari le instrume d'Albième. Sit tens (1 le l'Hon. E. mari le instrume d'Albième. Sit tens (1 le l'Hon. E. mari le instrume d'Albième. Sit tens (1 le l'Hon. E. mari le instrume d'Albième. Sit tens (1 le l'Hon. E. mari le instrume des intre des transferts 222, folio 540.

Conditions—Un tiers on plus camptant et la belance, s'il y en s, en en crédit de un au cu de un et doux ans à l'option de l'acquièreur, la port en de un et doux ans à l'option de l'acquière (1 le l'Hon. E. mari l'Elle l'Hon. E. mari l'Elle l'Hon. E. mari l'Elle l'Hon. E. mari l'Hon. E. mari l'Elle l'Hon. E. mari l'Elle l'Hon. E. mari l'Hon. E. mari l'Elle l'Hon. E. mari l'Hon. E. mari l'Elle l'Hon. E. mari l'Elle l'Hon. E. mari l'Elle l'Hon. E. mari l'Hon. E. mari l'Hon. Elle l'Hon. E. mari l'Hon. E. ma

Comments of the control of the contr nu-resus et en plus du montint de son enchê-ra toutes les taxes sur la prepriété dues et exigibles en l'année 1911. l'acquérent devant payer pour tous écrificats nécessaires pour le passage de l'act : de vante ainsi que les l'ails d'y l'act : de vente, l'aquelle vente devant étre passé pardevant Francis L. Charbonnet, auteire. L'acquéreur devant faire un dépôt (as

-ger etc.

B sor la même propriété acquice par Paul

A. Meyor durant la commune à l'acteant alors
catre lui et Muse Armantius Reymend Meyor,
gem éronse de L. A. Charbonnet, par acte
pussé gardevant F. D. Charbonnet, notaire, le

S juil—2 9 16 23 26—acût 2

AMANUNUD JUDIULAURA Le Contenu du Cottage Magnifiquement Meublé,

No 3100 RUE ST-PHILIPPE, COIN DE LA RUE LOPEZ, Consistant en Ameublement de Salon, Chambre à Coucher et Salle à Manger et Ustensiles de Cuisine.

JEUDI. LE 13 JUILLET 1911, A 10:30 HEURES A. M.

SUCCESSION DE PAUL A. MEYER.

Cour Civile de District pour la parviere d'Oridans-Division C-Na06.282. TDAS LAULE U. BPRAB & CO.—Louis C Speer, Encounters—Livers vends, JSUDI, 18 M. vellet, a 10-20 a m., on verys do et conformément h un ordre daté e. signé le 20 millet, a 10-20 a m., on verys de et conformément h un ordre daté e. signé le 20 millet, nor l'alcorribe S. E. Sainner, juge de Jour Civile de District pour ... paretaces il Griesse. L'v. C dans la fixe et decesse intituiée » contenu du cettage h en garni, Se 3100 mm Se Philip se d'apide en invocusire en registré en notre barens.

Tormes et Conducta.—Compliant sur say adjoident. VENTES AL'ENOAN

Louis Hufft.

ANNONUR JUDICIAÎN

VENTEEN PARTAGE. Cottage Simple No 2819 avenue Washington, entre les rue-Dlara et Willow, ayant cinquante pieda neuf pouces de face our une profondeur de cent ringt-neuf pieds. Mme Margaret Baumann Venve de Frank

mme Margaret Baumanu Veuws de Frank Lamothe, maintenant èpouse de Owen Maio-ney va Louisa Zomekhau-er et als No 16.655 Cour Civile de District, Division D, pour la parousse d'Orieans, Honorable Porter Parker, Juge.

Parker. Juge.

DAR LOUIS HUFFT. Encanteur. — But I rean 320 rue Union. JEUDI le 27 juillet 1911. A mui, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et confermément à un jugement signé le 29 juin 1911. par l'Hosorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la parcoise d'Orléans. Division D. dans l'affaire ci dessus numérotée et intituiée, je procéderal à la vente au plus offrant à l'enchère publique de la prouriété diaprès décrite. à savoir Une certaine poitton de terre avec tous les droits, voice, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou en dépendant de quelque façon, située dans l'iot 387, du Quatrième. Clara et Willow, snivant le plan de Louis Phie, voyer. déposé en l'étude de E. Condition. L'adite portion de terre commence à une distance de 96 pieds du coin de la rue Clara et mesure cinquante pieds, neuf poseces de face a la rue Washingten sur une profondeur de cest vingt-neuf pieds entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant a sumer toutée les taxes de l'année 1911 en plus et au-deseus du prix d'achat et payer tous les certificats nécessaires et l'acte de vente paradevant E. M. Staffurd, notaire, en plus et au-dessus du prix d'achat. L'acquéreur touchera les loyers à dater du jour où l'acte de vente sera passé, et devra faire un dépôt de 10 070 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec DAR LOUIS HUFFT. Encenteur. - Bu

LOUIS HUFFT, Encanteur,
Bureau 926 rue Union.
E. M. Stafford et H. W. Robinson, avocate.
23 juin-23 25-juil 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un jeli Cottage dans le Sixième District, Nos 4521 4623 rue Howard, entre les rues Valence et Cadis, contenant 5 chambres et chambre à bain de chaque côt5 et 4 actions de la Builders Supply Company (Ocean Springs, Miss.,) valeur au pair \$25. A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. JEUDI le 20 juillet 1911 à midi, et un lot de meubles de maleon devant être vendu sur les lieux. No 4623 rue Howard à 2 heures P. M., à la même date.

Succession de James D. O Brien - No 23.081. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Divsion C.

lare (\$25.00).
Conditions—Comptant l'acquareur devant assumer et payer pour les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1911, et dépaser avec l'encanteur dix pour ceat de son emchère a moment de l'aiting action. levant être aux frais de l'acquéreur pardevant Artheny J. Boss, noteire.

9° Un lot de mesbles de ma'son consistant 3º Un lot de meables de ma'son consistent de menhes de salon, dens meschiessents de chambre, meublev de salle à manger, réfrigé. ratour, "Quick Meal Range" et canadière attachée, garde-menger et tables et set, devant être vendus sur les lieux No 4623 rue Ho ward, à 2 heures p. m., à la même date.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS HUFFT, Encanteur,

Charles I. Dénechand, avont peur l'exécu rica. Ed. P. Feley, avecat pour les héritiers abente. 17 juin—17 18 25—juil 2 9 16 20

N. J. Clesi.

ANNONUE JUDICIAIRE VENTE DE SUCCESSION

De la jelle bâticse Simple en boie à 2 étages. De la joite battase Stimpie en buse a 2 etague me 1825 rus Dumaine, entre ine ruse Marais et Liberté. À l'enean, JEUDI, le 20 juillet 1911, à m di, à la Bourse des Frepriétés Fencières Be 311 rus Baruma, Succession de Mine Mar an Antenie Binni Succession de Palluma f. lunas. Succession de Mine Mar an Antenia Binni veuve de Felippe Llussa.

No 97,239—Oper Civile de Dietriet, Div. A.

LDAE M. J. OLESI, encanteur — En versu
d'un erdre de l'Henorable Fred D. King
inge de la Divisea D. de la Ceur Civile de Dia
triet, aigné le 15 juin 1911, agissant pour l'Henorable T. O. W. Ellis juge de la Division
A. de la Conr Civile de Dia riet, peur la parelesse d'Orléana, maintenant absent en congé,
dans l'affaire ci-dessus intitulés, la propriété
ci-après décrite, à savoir:

Un certain let de terre sessenble avec tou

reises d'Orisana maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-deseus intitulés, la propriété ci-après décrite, à saveir:

Un cortain lot de terra, ensemble avec tou-ice les bà inses ét amélierations qui s'y trenvitudes et avantages y appartenant en de quelque façon en dépendant, aitué dans l'ile borné par les rues Dumaine, Marais, 5:Phillippe et Trémé et désigué par la settre U sur un devis en pana dresse par Arthur De Armas, député-royer de ville, le 17 septembre 1881, et annaré à un sote passé perdevaut C. T. Bonist, mentre, le 26 cotabre 1881, leut i loi menure vingt-sux pieds dix pouces de face à la rue Dumaine, vingt-sux pieds dix pouces de face à la rue Dumaine, vingt-sux pieds dix pouces de face à la rue Dumaine, vingt-sux pieds dix pouces de face à la rue Busser pieds, un pouce et deux lignes sur le côté vers la rue Marais et cent vingt-quatre pieds, un pouce et deux lignes sur le côté vers la rue Marais et cent vingt-quatre pieds, aix ligne sur le côté eppesé, étant la même propriété acquise par le côté eppesé, étant la même propriété acquise par la édituite Marais dans le sivre des transferte 212, fo le 525.

Ladite propriété fonoière devant é re ven-

Ladite propriété fonoière devant é re ven-dus aux conditions suivantes, à seveir : 1,3 en plus comptant et la belence e'il y en s, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'eption de l'acquéreur. La vartien du crédit de ladite vente sera démourfée par biliste de l'acqué-reur à son prepre ordre et par lui endeceées portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjadication 'unqu'au palement, ga-rantie par hypothèque epéciale et lirn de vendeur et privilège eur la prepriété vendue, avec le pacte de non silemando, et toutes les elances uscuel-les de sécurité, dix pour cent d'houersires d'avocat en cas de precée; ladite propriété devant être nesurse par l'acquéreur et la po-ties d'assurance doit être transférée au por-teur des billets et l'acquéreur devant payer audessus et en "plus du montant de son en-chere toutes les taxes aur la propriété duse Ladite propriété foncière devant étre ven chere toutes les taxes sur la propriété dues care louise les taxes sur la propriere dues et exigibles en l'année 1911, et l'acte de vente qui doit être passé pardevant Melonoy U bonist, notaire, et de payer les frais des certi-ficais et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteir. M. J. ULESI,

U. Marinoni, Jr., et G. M. Herser, av coat pour l'exécuteur. 18 juin—18 85—juil 8 16 30

AV18 DE SUCCESSIONS.

incorpoion de Caroline K. Merrick COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA OUR UTY ILLE DES DIEVERUY PUEB LAN Division C-Avis oot par le présent deadé aux créansiers de cotte succession et à toutes parties personnes la Mérassies d'invoir à dédaire Division C—Avis est mar le présent deané aux créanciers de estite sessepation et à toume surves personnes intéressée d'aveir à déduire dans les dix jours qui sulvrent le présent partient de le relame le lieu en ant en travet à téduire dans les relames le'ils en ant en travet en avoir) pour lesquelles le compt et les avoir perfects de la le cour à l'effet d'obtemir des la cour à l'effet d'obtemir des la cour à l'effet d'obtemir des la présent de fix l'estre Cour dans le seconssien de la verie-Coup num présent per les des le cours de la verie-Coup de secte seconssien. Le cour à l'effet d'obtemir des la prise de la prise et de la prise et de la prise et de la prise et les fansa, distribut con présent per les fansa les fix jours, les relames pour les les fansa, distribut con présent et les fansa, distribut con présent de la jour charge de la prix de la djudicat en les fars de la cour à l'effet d'obtemir des de la verse-Coup paris et le cour à l'effet d'obtemir des la prise de la prix de la djudicat en les fars de la prix de la djudicat en le la prix et le présent de la prix de la djudicat en le la prix et le présent de la prix de la djudicat en le la prix et le présent de la prix de la djudicat en le la prix et le présent de la prix de la djudicat en le le prix et le présent de la prix de la djudicat en le la prix et le présent de la prix de la djudicat en le le prix et le prix et le la prix et le la prix et le la prix et le prix et

VENTES A L'ENCAN

ANNONUE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos 1014-1016 RUE AUSTERLITZ SUCCESSION DE MAR MATRILDE DON-NADIEU, VEUVE DE THEODORE GUIDRY

No 97.165-Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oiléana. PAR KERNAGHAN & CORDILL, W.

A. Kernaghan, Encasteur — Burean No.

839 rue Carondelet — JEUDI. le 27 juillet.

1911, à midi, à la Bourse des Propriétée Fon. 1911, à midi, a la hourse des Proprietes Fon-cières No 311 rue Baroune, il sera vendu à l'en-ohère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 juin 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sue-dite Conr. Division A, dans l'affaire of dessus intetulés, la proprièté of-après de-virie à auvoir. urite & savoir-Le juli cottage double en bois à un étage

crite à savoir—
Le joit cottage double en bois à un étage
Nos 1014 : 1016 rue austerritz retiré du trotoir, syant un joit grillage en fer avec galerie
sur le devant. Le terrain est situé dons le
Sixième Districtée cette ville, dans l'ijet barné par les rues Austerlits. Constantinople.
Camp et Chesinut, ensemble avec tous les
droits, voies privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façou eu de
pendant, ledit lot est désigné par
la lettre X, sur un devis dressé par
W. J. Warren, ingénieur c.vil, daté du
é juillet 1903 daprés leque! il commence à
une distance de 165 pieds de l'encoignure des
rues Camp et Austerlitz et mesurant en mesure américaine. 28 pieds 6 ponces de façe à
la rue Austerlitz sur 150 pieds de profondeur
entre lignés égales et parallél s.

Dans un voisinage tranquille, près des li
gnes de chars, églises, écoles et marchés.
Conditions—Comptant. L'acquéceur devant
assumer les taxe duce et exigibl s en 1911
au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.
Dix pour cent comptant du prix d'achar requis au moment de la vente. L'acte de vente
pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de
l'acquéreur.
C. C. Friedricha avocat.

sequereur. C. C. Friedrichs, avocat. 25 juin-25-juil 2 9 16 28 27 ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de Troisième District pour Bâtir.

Succession de Jean Goffro.

DAR KERHAGHAN & CORDILL—W. A.

Kernaghan, encanteur, Bureau Ho 389
rue Carondelet JEUDi, 13 juillet 1911, à
m'di, à la Bourse des Froprieide Foncières,
No 311 rue Baronne. Il sera venda à l'eachère
publique, an vertu d'un ordre daté du 5 juin
1911, de l'Hou. Fred D. King, juge de la
anadite Cour, Division B, agissant pour l'Hoa.
T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus
intituiée, la propriété ci-après décrite, à envoir:

1º Deux certains lote de terra altraés de
Troisième Diarres.

T. C. W. Ellis, juge de la Division A. maintenant absent en congé, la propriété ci-après dénire nant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus initiuiés, la propriété ci-après décrite. À en cortains lote de terre altinés dans l'o Deux certains leté de terre altinés dans l'o Deux certains leté de terre altinés dans l'o Deux certains leté de terre altinés dans l'interit de cette ville, contenant de chambres, cabinet, cuisine, hangar etc., enr District de cette ville, dans l'interit de l'interit de l'interit de cette ville, dans l'interit de cette ville, canterit de l'interit de l'interit de l'interit de cette ville

Conditions — Comptant, Les acquéreurs de l'acquéreur et devant ant assumer jes texes duce et exigibles en 1/21, an dessus du prix de l'adjudication.

Legier de Giscon, averate 9; all—9 16 23 50—août 6 10 Conditions — Compant. Les acquéreurs de-vent assumer les texes duce et exigibles en 1911, an dessus du prix de l'adjadication. Vingt pour cont cometant requis en moment de la vente, l'acts de vente pardevant Fred Delbai, notaire, aux frais de l'acquérenz. C. 1. Friedrichs, avocat, 11 juin—11 18 25—juil 2 9 13

ASMONOE JUDICIAIRE. Bons Terrains dans le Troisième District pour bâtir.

Succession de Michel Gillise.

Se 96,606-Cour Civile de District pour Paroisse d'Or éans.

DAR KERNAGRAN & CORDILL. W.
A. Kernaghas Encanteur Bareau No.
330 rec Carendeles JEUDI to 13 juilles 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rus Barcana, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'en ordre
daté du 5 juin 1911 de l'Hon. Fred D. King,
juge de la snadite Cour. Division B, agis
anni pour l'Hon. T. U. W. Ellis, juge de la
Division A, marateman abunt en cougé,
dans l'affaire ci-desus lafitulée, la proprieté
l'amidi la propriété procière, 311 res Barcana
l'affaire ci-desus lafitulée, la proprieté
l'amidi la propriété oi après décrite, à savoirUne certaine portion de terre, ensemble avectente les amédierations auf

dans l'affaire ci dessus latituiés, in proprieté disprés décrite, à avoir
1° Deux certains lots de terre ensemble avec tons les droits, veles, privilèges, servitades, dépendances et avantages y appartenant es de sneique fisces en dépendant, atusé dans l'ilet Me 1546, autrésés l'ilet Me 116, berné par les rues Hope, Danie, St. Anteine et Annette en de l'ilet Me 12, mesurant chacan 31 piede 11 pouces 5 lignes entre lignes paral'èles.

2° Deux certains lors de terre, ensemble avec tous les droits, vous, servitades, pre-

DAR KERMAGHAN & CORDILL-W. A.
Kuraughan, Kumateur-Bureau No 339
rue Carendelet.
JkUUI, le 3 acht 1911 à midi, il sera FRUDI, 10 S Sout 1911. In mici, it serm vendu à l'enchère publique, à la Bourse des rropriètée Foncières, No 311 rus Barne ne, en verts d'on ordre daté du 22 juin 1911, de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de Distritt pour le pareisse d'Orlésne, Division B, dans la Succession de James et Clara Christie, N. 96, 807, la propriété dianche déstrite à avoir. et Clara Christie, No.96,607, la proprièté diaprès décrite, à savoir.

Un certain morrosau ou portion de terre situé dans le 3 roleième District de cette ville, désigné par le No. 29, ser un devie par D. E. Saghers & file, voyers, daté du 2 décembre 1909, et mesurant d'après ledit devis 24 pieds 1 i ponces de fac. à la place Desaix à son interacotien avec le Chemin Gentilly sur 374 pieds 1 i pences de profosdeur à l'avenue 8t. Bermard. 346 pieds 2 reuces de prefondeur sur la ligne le divianat du let Ne.40 sur l-dit devis et 168 pieds 10 pences et 8 lignes de largeur aux la ligne du fend, ansemblis avec tentes ins bâtieses et améliersions qui s'y trouvent omprenant un cottage simple en bole à un étage contenant galeire et quatre chambres et nue bâtieses aun étage contenant desembres et

nne bàtisse à un étag: dans le fond contennat deux obsubres. 'out house', etc. Conditions—Complant, l'acquisseur devant ne sumer les taxes dues et exigibles en 1911, au deseus et en plus de prix de l'adjudientiem, 20 peur cent comptant requis au mement de la veats. L'aste de vente pardevant Mayor S. Dreyfus, nevaire aux frais de l'acquisseur. C. C. Friedrichs, H. A. M. Les, avocats. 2 juil—2 9 16 22 30—noût 2 battere & un étage case le fond contenant

AVIS DE SUCCESSIONE Succession de SylvesterCoulon.

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE. Jo i Cottage Simple en Bois, élevé de terre

No 738 Avenue Louislanu. Succession de William Harvey. No 97,352-Cour Civile de District pour la

parcisse d'Oriena.

PR KERNAGHAN A CORDILL.

W. A. Kornaghan. Encanteur — Bu
res. No 339 rue Carondeiet — JEUDI. in
10. ont 1911, a midi. a la Bourise des
Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il
sera vendu à l'euchère pub que, n verru
d'un ordre daté du 7 juillet 1911, de l'Hon. K.
K. Skinner, juge de la susdite Cour. Division
C. agissant pour l'Hon. l'orier Parker, juge
de la Division D, maintenant en congé, la propriété el après décrise, à savoir
Le leit outtage simple en bols, élevé de terre
No 738 avenue Louisiana, eff du "concrete"
et briques, confonant galeries. S chambres
bien tapissées, ayant large chemin sur le côté
pour voiture sur un certain loi de terre, aitué
dans le Sixtème District de cette v.lie dans
l'ilet boiné par l'avenne Louisiana, les rues
Deiachaise, Chippewa et Ansondation, dési
gné par le numéro 19, lequel dit let mesure 30
pieds 10 pouces de face a l'avenue Louisiana
eur 128 pieds de profondeur, entre ligues paralièles.
Conditions—Une meitié eu plus comptant et pareisse d Orleans

ralièles.
Conditions—Une moitié ou plus comptant et Conditions—Une meltis eu plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un on deux ans à l'option de l'acquéreur. Is portion du crédit de a vente devant étre démontrée par biliet à de l'acquèreur à a ma propre ordre et par lui endoasés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'acquiquation jusqu'au paisament, garantis par hypothèque epéciale et lien de venteur et privilèges aur la propriété vendes, avec le pacte de non aisenande et les clanses usuelles de sécurité, l'acquèreur devant assumer les taxes de 1911 et payer pour les frais des certificats nécessaires pour passer l'acte de vente de la propriété. Il pour cent comptant requie au mement de la vente. L'acte de vente parde, vant F. J. Dreyfous, netaire, aux frais de l'acquèreur.

Dart. Hernan à Dart, avocats.

9 juil—9 16 23 30—sout 6 10

ANNOHOL JUDIOIAIRE. Cottage Double Substantiel en Bois à un Etage, Nos 1936-1928 rue Villere.

Succession de Oscar Estopina, et de Philomène Selis, son éponse.

No 97.883 — Cour Civile de District pour la parcisse d'Orisana.

National Realty Co.

ANNOHOR JUDICIAIRE VENTE EN PARTAGE Joli Lei de Terre, Rue Claiborne, entre Joséphine et Melpomène.

liet Derbigny. Dans l'affaire de Rosell McWilliams vo Héri tiers de Minnie Harwood Renach.

les droits, ve en, privièges, servindes et dépondances y sepa-renant ou de que que façon
cé dépendant sinés dans le Quatrième District de cette ville, de se l'ijet Re été sur le
rôle d'assessment, lequel est berné par les
rues Claiborne, Joséphine, Derbigny et Malpomése, et meanrant plus en moise 129 piede
de face à la rue Melpomèse de 261 piede
il 1 peaces s'et indant vers la rue Derbigny
sur laquelle il a une façade de 64 piede 11
p-ucces avec une profendeur eur la ligne de
côté vers la rue Joséphine de 281 piede.
Uenditions—Camptant, l'acquéreur devant
assumer en sue et un plus du prix d'adjudication les tance pour l'année 1911, et payer
pour tons certificate et l'acte de vente pardevant W. F. Brewer, et faire un dépôt de
10 0 0 du prix d'achat an mement de l'adjudication.
CHARLES LOTH Passesten.

CHARLES ! OTH Encanteur,
Mattenal Realty Co. Ltd.
Ansley & Apriley, avocata.
3 juil—2 9 16 23 39—ash: 1

- Albert Paul,

Propriété de Choix de Deuxième District.

No 1118 Chemia du Bayou ou rue Hôpital. entre les rues Rempart et St-Claude. inocession de Joseph Monmada et Catherine Mambie Mescada, son Epouse. No 98,601—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans-Division B.

Parcisee d'Orléans—Division B.

BAB ALBERT PAUJ. Encantear

E. Bureau No 211 rus Beronne—(25me élarei—JEUDI le 27 juillet 1911, à midi, à la
Hourse des Propriétés Foncières, No 211 rus
Beronne es cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en cour
ouverte le 19 juin 1911, et lu et signé en
cour ouverte le 20 juin 1911 par l'Hou. Fred.
D. King, juge de la Cour Civile de District
pour la parsisse d'Orléana, Division B, dans
l'affaire de la succession de Joseph Mesonda
et son épouse Catherine Manone Mesonda,
pour effectuer un pariage, il sers veadu à
l'enchére publique à savoir:
Un certain let de terre, ensemble avec ten l'anchère publique à savoir:

Un certain let de terre, ansemble avec ten ten ien hètesera el améliorations qui e'y trouvent, eitsé dans le Dunxièsee District de cette ville, dans l'illet No 1/1. borné par les rues Chemin du Bayou eu Hôpital, Ursulines, Remparts et Br-Claude, mesurant, en mesure americaine, vingt-six pieds, eix peuces et deux lignes (26 th 27) de face à la rue Uhrmin du Seyou eur ceut cinquante-quatre pieds, cept poaces (154 7) de prefondeur entre lignes égales et perallèles, désigné per le numéro deux (2) sur un plan par E. œurgi, voyor, daté du 12 mars 1850, annezé à un acte de 1 Orenet, aneien netaire, daté du 23 paillet 1850.

acte de 1. Oronet, aneixa metatre, daté du 23 jaillet 1850.

Les matilerations sent commes comme Ne 1198 Chemia da B you en rue Héptial, compressant une bá isse en bole à doux étages contanant quatre chambres, une hétiase en briques à deux étages dans le fond, stalles pour chevaux, piternes, etc. Lecation désirable et près des fi srchéa, écoles et églecs. Le terrain est exceptiques element profond.

Conditions de la vente-Comptant. L'acquérour cevent acous et au decans et se plus du prix de ladjudicat en les tax s pour l'année 1911

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Cirflerd M. Evetis, notaire.

Un dépôt de 10 010 exigé au memont de

Un det ot de 10 010 exige au mement de l'adjudication John L. Police, Emile Pemes et J. Wagnet,

VENTES A SENOAN

Geo. St. Paul.

ANNONGE JUDITAIRE

SUCCESSION DE

No 94,713-Cour Civile de District.

Ferme de Fraises,

Près de Indépendance, en la paroisse de Tangipahoa, Lne, ayant bestiaux, avec récolte en culture, et outils et ustensiles.

JEUDI, LE 10 AOUT 1911. A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronns.

L'N vertu d'un ordre de l'Hon la Cour Civile de Dietriet, rendu dans l'affaire ci dessua intitulée et numérotée, je vendrai à l'heurs et à l'endreit ei des un mentionnés cemme suit.

Un certain morceau ou portion de terre, auté 'ans la paroisse de Tangipahos. Etat de la Leuisiane et plus particulièrement déorit, comme suit.

Quarante arpents de terre eitné dans le Bection No Cinq. villette No Cinq, end du Range Sept est. commençant au coin sud est de la socition Cinq. s'étendant nord au chemin public, cenus comme chemin Houver s'étendant enest de Independance. Lue, soixante nuit mêtres et sept pieds, de la nord olest au dit chemin quarante six métres à un coin étabil.

chemin quarante six métros à un coin établi de la due aud, quarrevingt inux nêtres et douse pieds à la ligne de section, de là due est quartevingt mètres au point du commence ment, ensemble avectodies les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant d'une maison et trois dépendances dans le fond, aussi deux mulets, atrois chevaux, deux wagent à labourer, cultivateurs, etc., ensem road, ausai denx muista, strois chavanz, denz wagenz à labourer, oultivateurs, etc., ensem ble avec seise arpents de plantes de fraisse.

Conditions—Un tiere ou plus comptant et in balance s'il y en a en un cré-iit de un an eu de un et deux ans, à l'eption de l'acquéreur démontré par biliets de l'acquéreur portant huit pour cent d'inté-ét par an de la dete de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypotèque apécnale et privilégs de vendeus un la propriété vendue l'este de venne devant contenir toutes les clauses unuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer toutes les taxes de l'année 1911 sur la propriété vendue et les frais des certificats néossaires, de payer pour le passage de l'acte de vente pardevant actaire, et déposer dix pour cent du prix dachat au moment de l'adjudicat on avec GEJ. ST-PAUL. Excanteur.

Me 317 rue Carondeiet.

S juil—9 16 23 30—aeht 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Lucy A. Bassett, épouse de Simon

Bassett. No 91,563-Cour Civile de District, Paroisse JEUDI 13 juillet 1911, & 11 heures A. M.

Nos 627-629 rue Seguin, Alger, Meubles de maison et effets mobiliere Conditions—Comptant.
GEO, ST-r&UL, Encanteur.
2 juil—2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE cottage simple No 2759 rae Co Le cottage simple Ne 2759 res Conta.

Snoosesion de Mme U. Uatherine Meyer, épon
se de Mathias Humbrocht.

Me 96 624—Cour Civile de District.

JETD1 le 90; sellent 1917 à model, à le Benn
se des P opriétés Foncières, No 211 rus
Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Hen. Cour Civile de
District, je vendrai, JEUDI, le 20 juille
1911, à midi, à l'heure et à l'endreit ci.deseus
mestionnés, come suit:

1911, à midi, à l'houre et à l'endreit ci-deseau mentsonnée, ou mes enti:

Un lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendant ones 3 appartement eitné dans le Deuxième District de cette villa, désigné par le Rotrente d'un de l'illet Re 64 borné par les race Cesti; White, Brond et la Premenade Caron deles, sur un plan dépené comme No 79, es l'étude de 5 Magner, un notaire en cette ville. ville.

Ledit let mesarant vingt neuf piede six pouces pine on meine de face à la rue Conti aux cent piede de profondeur.

Conditions — Comptant. L'acquéront devant neemmer les l'axes pour l'année suivante pay et mande de vente pardevent authory ?

Ressi, notaire, et déposer 10 010 du priz d'e chat an moment de l'adjudication ches GEO. ST PAUL Encasteur, Me 317 res Carondelet 18 juin-18 25—juil 2 9 16 90

ANNONUE JUDICIAIRE.

possion de Lucy A. Bessett, épouse de Si-mon W. Bessett. No 91,568—Cour Civile de District. JBUDI, le Su juillet 1911, à midi, à la Bour-ac des Prepriétés Fozsières. Me S11 rue Barenne. Harrenne.

En vertu d'un ordre de l'Henorable Cour Ci.
vile de District, je vendra! JEUDI, le 20
ju'ilet à l'houre et à l'endreit C desens mon ju'iles al'acure et a l'endreit C-lessas men tiennés, pomme suit:

Un certain lot de terra, accemble avec les amèliorations qui s'y treavent, et tous les droits, veies privilèges, servitudes et avants ges y appartenant, situé dans le Chaquieme District de ce'te ville, dans l'ilet berné par les rues Beguin, Evaline, Elize et Bouny, e désigné comme lot 20 13, et meaurant, en meaure frarçaise, 30 pieds de profundeur, entre lignes parallèles; le test d'après un plan dres se tar A. D'Hémécourt le 10 septembre 1848, et dépose en l'étude de H. P. Ceira, anciem motaire en cette ville comme plus Bo 195 du livre des plans No 3 bis.

Conditions—Comptant, L'acquareur devant accumer les taxes pour l'annés courante et payer pour l'acte de vente pardevant Wm Romandin, notaire, et céposer 10 pour cent du prix d'achat avec

GBO. ST-PAUL, Encanteur, No 137 ras Carondelet.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

B. B. Heward, avocat. 18 juin – 18 25 – jul 2 9 16 20

Mme MARGARET ROHR, INDIVIDUEL-LEMENT ET COMME ADMINISTRA. TRICE VS Mme CATHERINE W. BOWERS. No 96,645—Cour Civile de District, parolese d'Or éass.

DAM DANZIGES & TESSIER -(). A. Tes
ester, encanteur.—Bureau No 134 rus Ca MARDI, LE 25 JUILLET 1911,

à midi, à la Boures des Prepriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'en-can, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Bills, juge de la suedite Cour, Division A, daté du 20 jain 1911, dans la suedite affaire, la propriété ci après décrite, à as-matri.

umaire, la propriete ci-apres decrite, a se voir: Un certain terrain avec les bâtisses et amé. ilorations qui s'y trouvent, nitué dans le Si-zième District de cette ville, earré borné par les ruce Berlin, Laurel, Milan et Censtance. désigné par le numéro deux et mesurant vingt-huit piede dix pouces et treis lignes de façad e rue Berlin sur une prefondeur de cent-vingt-piede entre lignes barallèses. Les améliora-tions comprensent un cottage simple en bois, convent en articleses à distance du troiteir, con-tenant eine absence de la la la contraction de la contr conveis en ardotese à distance du trotteir, con-tenant cinq chambres, office, g-leries, citerne, avent, etc., et est désigné par le neimère av-a cipal 705 de la rue Bertin Uenditions. Un tiere en plus comptant à l'op-tion de l'acqué eur, la balapce, e'il y en a, en un crédit représenté par des billets de l'acqué-reur payables à un et deux ans après leur da-te avec intérêt en tanx de Resur cant acreur payables a un et deux ans apres leur da-te, avec intérêt au tanx de 8 pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'à palement, garantis pour leur palement par privilège du vandeur et hypothèque spéciale sur la pre-priété vandue, avec toutes les clauses sensiles de sécur té, l'acquèreur Cevant payer tous les certificats, taxes de 1911 et jate de veute pardevant George J. Untersiner, actaire en ens du prix d'aquidontion, et fora un dépôt de 10 pour cett de prix d'adjudication entre se mains des encanteurs au moment de l'ad-

judication. 24 juin—24—juli 2 9 35 25

VENTES A L'ENUAN

Jas. A. Brennan

et fille

Guiseppe Biundo Propriétés de Valeur Amé lorées et Vacantes du Sixieme District.

> Cottage Double, Nos 2639-2641 Place Belmont. Coin Magnetta

> 2635-2636 Place Belmont. Connexion Sanitaire Cottage Simple, coin Magnolia

Cottage Double, Stout Neuf, Nos

et Hamonie. Devant être Vendu en Bloc. Terrain Extra Grand pour Batir.

rue Magnolia. Coin de la Place Belmont. Denx Actions du Stock de la

Constructors and Bealers Exchange. Valeur au Pair de \$100.

Succession de John W. Gonondona Cour Oivile de District nour la navoisse d'Orléans—Division C—Mo 97.030.

IL sera vescu à l'enchère publique, JEUDI.

I le 10 soit 1911, à midi, à la Bourse des
Propriétés Foncières. No 211 rue Baronne, par
JAS. A. BRENMAN ET FILLE. Jas A.
Brennan, Encanteur, Burean 733 rue Union,
an vertu d'un ordre de l'Hees. E. K. Shaner,
inge de la Ceur Civile de District, parolese
d'Orléans, Division C. daté et signé du 28 juin
1911, dans l'affeire di-dessus initiulée, la preprié. é diaprès deorite, à asvoir.

1. Une certaine portion de terra, ensemble
avec les bàtisees et améliorations qui s'y trouvant, elituée dans le Sixième District de certe
ville, dans l'ilet No un on 361, borné par l'a,
venne Legisians, les rues Harmeny. Sud Reberteon et Magnella et la Place Belment, s'étendant à travers dudit ilet de la rue S. Reberteon à la rue Magnella d'après un devis
privé annaxé à un acte passé pardevant A.
Guilbealt, le 10 juille 1909, la dite portion
de terre mesarant (CO) neds de face à la P-ace
Belmont sur une prémière profondeur et façade à la rue Magnella de quatre vingt-donne
92 ; pieds deux [2] poucos et trois [3] l'i
gase, de la se létrécissant sur une ligne s'é
tendant vers la rue d'ad Robertseen
et parsièle à la rue Harmony des
et parsièle à la rue Harmony des
et parsièle à la rue Harmony des
et que de la une façade a la rue Harmony des
et que profondeur sur l'autre ligne de côté
de cent huit, 1081, pieds, quatre l'a pouces et s'.

[6] l'gres et étant compesé du leux des lots
hes 35 et 36 et une peuts étendne dans le fond
et façade à la rue Harmony, le teut comme it
est d'aus profondeur sur l'autre l'gre de côté
de cent huit, 1082, pieds, quatre l'a pouces et s'.

[6] l'gres et étant compesé du leux des lots
hes 35 et 36 et une peuts étendne dans le fond
et façade à la rue Harmony, le teut comme it
est d'aus profondeur sur l'autre l'es cottages
doubles 2633, 2637 et 2649 2641 Piace Beimont et cottage ample, coin des rues Magnolla et flar Beneron, eur un syan dres
et partie de subdivision "un", bornés Cour Utvile de District nour la navoisse d'Or-léans-Division C-No 97.080.

Magnolia et Sad Rebertsea, sur us pian dres sé par Frank E Waddel, ingénieur eivil de té du 3 unin 1907, un copie pheto-gravare de cola set aunexée à un acte pape berderant Fugue Essans, seéire, le 26 mars i Min, d'après ieque ; ian les dire lote sent contigue es mesurent chacun qura mu-deux (4) pieda, six (6') pesces et sent (7'') de face à in Pisce Be ment sur trents-men (39') piede dix (10'') pouces et quatre (4) l'gues de grefondeur estre lignes parallales, excepté ce let Ne 15 ayant une profendeur et feçade à la rue Magnolia de trente neuf (39') piede dix [10''] pesces et aix (5'') lignes sur une prefondeur de quatrante-et-un (41') piede deux [2] pesces et aept [7'] lignes de la rue france de quatrante-et-un (41') piede deux [2] pesces et aept [7'] lignes de la regeur [2] penose et sept [7] lignes de largent dans le fend, formant l'encolgnure de la Place Belmont et la res-laguella. Oseditiona—Un tagnella. Conditiona—Un tagnella. Conditions—Un'tiere on plus comptant à l'option de l'actuarieur en des neguéreurs et la balance e'ily en a, en un ordeit de un an en de un et deux ans à l'option de l'acquéreur et devant être démentré par billets de l'acquéreur et devant être démentré par billets de l'acquéreur à son propre erdre et per lai endecetée et pertant sapt pour cent d'insérèt de le date de l'adjudication et d'unit être gerantis par hypothèque epéciale et liem de vendeur eur la propriété vendue, avec le pacte de men alienne de, et teutes leu c.ausce unuelles de sécurit et une pour cent d'onerair se d'avont eu cen de propriété vendue, avec le pacte de men alienne de procée devant d'ire nécessaires pour fercer la cellection en le pai-ment dessitis billets. Les accurar ses sur les propriétée amélivrées devant être et pouecien du erceur des billets unequ'à ce qu'ils estent payée, les lepreu ne devant apparisair à l'acquéreur qu'à partir de la date du passage de l'acte de vents, les inses de 1911 devant être payées par les acquéreurs. l'note eveute pardevant Daniel J. Marphy, notaire, sux frais des acquéreurs, dux peur cent de dépêt eu memeus de la vents, les actions du stock devant être vendues pour du comptant.

9 inil-9 2 6 23 300—acte 6 10

I. B. Rennyson.

9 inil-9 16 23 30-actt 6 10

Ven'e en partage—En la Succession de Per-ry Tillman—ao 95,90%, Cour Civi e de Dis-triet, Division C. A l'encas. JEUDI le 20 juillet 1911, à la Bourse des Propriètés Fonc ètes, d'il fus Baroane à midi. Deux beaux terraine pour bêtir avec viville maison, 715 rue Atams un ilet et demi de l'avenue me Charles meastrant sessemble 50 et de mer-St Charles montrant encombie 50 pieds par 137 p.eds 6 pouces.
Conformément à 38 ordre à mei adressé par Conformation at an order a mot adresse par I Honorabie E. K. ER mar. juge de la Division C. Cour Civile de District dans l'affetre de la Succession de re ty Tiliman. Ne 96 96st, je vendrai la propriete co après décrite. à l'anona à la Bourse des Propriétés F. neuères, 311 rue Barunne, JEUDI, le 20 juillet 1911, à midi: Denx certains lots de terre, ensemble avec tentes les bâtianes et amélierations qui s'y trouvent, et tots les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant on le quelque façue en dépendant, sitée d'ens le Septième District de cette ville (au refois Oncroliton), dans l'iles '19 B'', birué per les rues Hampion, Deuxième (maintenant Maple). Hillary et Adams, et d'après un plan déposé en l'étude de Seim Magner, aucien notaire, comme p'an No 108, lestits lets sont désinués comme lois 22 et 23, et d'après cela meaurent cusons vingt-omq piels de face à la rue Adams sur une profondeur entrelignes égales et pa al-êle; de cent trunte sept pieds eix pouces.

Condition (Comptant, l'acquéreur devant assumer les taires de 1911, et l'acte de vonte devra être bardevent John Wagner, netaire, aux frais de Tiedquéreur, et 10 070 de dépôt au moment de la venie chex I B. MENIN YNOM. Encanteur.

18 juin 18 25 — juil 2 9 16 20 midi: - Denx certains lute de terre, ensemble avec

Freed & Co.

ANNONOE JUDICIAIRE. Louis Resseguet vs le mineur Louis Bray, Jr.

No 96,989—C ur Civile d' Distriot, Div A. A. Prood, deceateur, MERC dEDI le 12 juillet 1911, a midl, à la Beurse de Freed, 916 rue Gravier. midi, à la Beurse de Fresei, 916 rue Gravier.

Conformément à si en vertu d'un ordre à moi daté du 6 join 1911, eigne per l'Hen T. U.W. Ellis, juge de a Oost Civils de Dietriot, Division à dens l'affeire et deseas intitulée et mmeretée la propriété et-après, à enveir—Un lot de terre, avec tettes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dens le Trestailme District de cotte ville, dans l'ilet birné par les russ Fertin. Encampement, Maurèpse et banvage dé-igné par la lettre F. messirant, en meaure française treuse piede de face à la rus Fertin sur estrante-quinne piede de prefundeur, eutra lignue parallé-es.

Conditions — Compt uni, l'acquêreur devant assumer les taxes de 1911 et de payer poer lacte de vente pardevant E. L. Weit notaire, et de déposer 10 0,0 du prix d'achat an memet de l'adjadication cher FREED 4 CO. 914 rus Gravier.

Jes Lautenschlager, avecs. Jos Lautenechlasger, avecat 11 juin-11 18 35-jul 29 12